

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2026 à 20 H**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Marine MATA, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 mai 2026.
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) : Mme Marine MATA, M. Michel FOREST, Mme Linda LAURO, M. Guy VACHON, Mme Corinne CHABORD, Mme Clarisse VEAUX, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Noémie FRENAY, M. Lionel RIVERA, Mme Valérie MONTOYA, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Danielle COSTE, M. Jacques PRAT

Absents(tes) au moment du vote (Cinq sont cinq représentés) :
M. Pascal DANCETTE (représenté par Mme Corinne CHABORD)
Mme Alexia BOURIT (représenté par M. Michel FOREST)
M. David LESUR (représenté par M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX)
Mme Catherine JEANTROUX (représentée par M. Jacques PRAT)
Mme Marie Antoinette ABRY (représentée par M. Guy VACHON)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre MALSERT

Délibération n° 2026-033 : Indemnités de fonctions : Maire, adjoints et conseillers délégués

Madame la Maire présente les dispositions pour le calcul des indemnités de fonctions allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23,

Vu la délibération n°2026-016 du 20 Mars 2026 fixant le nombre de postes d'adjoints,

Vu la délibération n°2026-018 du 20 Mars 2026 fixant les indemnités de fonctions (Maire, Adjoints, conseillers délégués),

Considérant qu'il convient d'apporter une précision matérielle au tableau annexe obligatoire en y indiquant le nombre de conseillers délégués se voyant attribuer une indemnité,

Considérant qu'il y a donc lieu de délibérer sur le montant des indemnités qui seront attribuées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués,

Considérant que la commune compte 2068 habitants au recensement du 1^{er} janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que la présente délibération rectifie la délibération n°2026-018 du 20 mars 2026
- **DECIDE** le versement des indemnités suivantes

- Pour le maire :

Maire :	55.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
---------	---

- Pour les adjoints :

1 ^{er} adjoint :	21.38 % de l'indice brut public
2 ^e adjoint :	18.86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
3 ^e adjoint :	18.86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
4 ^e adjoint :	18.86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

terminal de la fonction

ID : 069-216901892-20260522-2026_033-DE

Berger
Levrault

- Pour les conseillers délégués :

1 ^{er} Conseiller délégué	5.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2 ^{ème} Conseiller délégué	5.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **PRÉCISE** que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.
- **PRÉCISE** que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point de l'indice.
- **APPROUVE** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et conseillers délégués.

Ce tableau est annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 22 Mai 2026

La secrétaire de séance
Jean-Pierre MALSERT




La Maire,
Marine MATA



Transmis en Préfecture le : 28/05/2026
Affiché le : 28/05/2026

ANNEXE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et conseillers délégués

Tranche démographique 1000 à 3499 habitants

Indemnités de fonction versées		
Maire		
Montant des indemnités		
Taux retenu	Annuel	Mensuel
55,70%	27 474,72 €	2 289,56 €
1 ^{er} Adjoint		
Montant des indemnités		
Taux retenu	Annuel	Mensuel
21,38%	10 545,95 €	878,83 €
2 ^{ème} Adjoint		
Taux retenu	Annuel	Mensuel
18,86%	9 302,93 €	775,24 €
3 ^{ème} Adjoint		
Taux retenu	Annuel	Mensuel
18,86%	9 302,93 €	775,24 €
4 ^{ème} Adjoint		
Taux retenu	Annuel	Mensuel
18,86%	9 302,93 €	775,24 €
1 ^{er} Conseiller délégué		
Taux retenu	Annuel	Mensuel
5,00%	2 466,31 €	205,53 €
2 ^{ème} Conseiller délégué		
Taux retenu	Annuel	Mensuel
5,00%	2 466,31 €	205,53 €

La Maire,
Marine MATA



Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le



ID : 069-216901892-20260522-2026_033-DE